

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 SEPTEMBRE 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (10) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BERTHIER, Mme GINDRE, M. JORROT, Mme LECOMTE, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme GAUTHIÉ (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM), Mme HERVIEU (représentée par M. BERTHIER), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membres excusés (2) : Mme AVENA, M. BOURGUIGNAT.

Date de convocation : 21 septembre 2017

Délibération n° : 34-2017

Objet : Garage municipal - vente aux enchères de véhicules du CCAS

Dans le cadre du plan de réforme de ses immobilisations, la Ville de Dijon a organisé une vente aux enchères de véhicules.

Le garage municipal qui assure l'entretien de l'ensemble des véhicules du Centre Communal d'Action Sociale a considéré qu'il y a lieu de réformer deux d'entre eux, acquis en 1998 :

- un véhicule CITROËN Berlingo immatriculé DE-431-XN,
- un véhicule CITROËN Berlingo immatriculé DE-328-XN.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la vente des immobilisations réformées sus-citées, au titre de l'année 2017 ;
- autorisent l'encaissement du produit de cette vente qui s'élève au total à 2 503,44 € (1 251,72 € chacune) et autorisent le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le 28 OCT 2017
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie Kelle
Nathalie KELLE



Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2017